



Trafic de stupéfiant

Rubrique : questions-réponses - Date : samedi 19 juin 2004

Quel est la condition pour une demande de conditionnelle familiale concernant un condamné de 4 ans pour trafic de stupéfiant.

Réponse :

DNF est une association spécialisée dans la lutte contre le tabagisme. Nous n'avons aucune expérience dans le secteur de trafic de stupéfiant et nous ne pourrons apporter une réponse favorable à votre demande. En revanche, nous vous recommandons de vous adresser à la MILDT mission interministerielle de lutte contre la drogue et la Toxicomanie qui pourra certainement vous apporter une réponse plus concrète. Vous pourrez les joindre au numéro Drogues Alcool tabac Info-service en tapant le 113 depuis votre téléphone.